2
01-98

Actions innovantes de l'Article 10 du FEDER

EDITORIAL

Dans le cadre de l'Article 10 du Feder, l'Union européenne s'est engagée sur le chemin du soutien de l'innovation au niveau régional. Cette politique s'organise sur 2 principes:

- *l'introduction d'une culture de la coopération, du travail en commun, de la mobilisation des acteurs locaux autour de projets;*
- *la nécessité d'expérimenter des actions conçues et réalisées par des acteurs locaux, la volonté d'accompagner le processus d'innovation par un appui technique et la prise en compte de la durée.*

Les 131 projets, financés pour un montant de 70 millions d'écus, sur les 4 thèmes: société de l'information, diffusion de la recherche, culture et nouveaux gisements d'emploi, ont aujourd'hui démarré. Ils émanent de la " profondeur " des territoires de l'Union européenne. Portés, le plus souvent, par des organisations à taille modeste, impliquant fortement la société civile lors de leur conception et pour leur mise en œuvre, basés sur de nouvelles formes de partenariat, ils constituent la preuve vivante de l'imagination créative et de la volonté des acteurs locaux de coopérer et de contribuer activement au développement.

Les 4 thèmes des actions innovantes de l'Article 10 du Feder s'organisent autour de 2 pôles:

- *diffusion de la recherche et société de l'information;*
- *culture et nouveaux gisements d'emploi.*

Le premier pôle procède de l'économie globale, le deuxième de l'économie locale.

Le premier, inséré dans le processus de concurrence internationale, se propose de soutenir des projets pilotes permettant, d'une part, aux régions défavorisées, qui se sont clairement engagées, de développer une stratégie active de diffusion de la recherche au profit du tissu des entreprises (26 projets) et/ou de développer un véritable plan pour la mise en œuvre de la société de l'information (22 projets). D'autre part, en soutenant 17 projets de coopération transnationale, 7 projets de réseaux de transfert de technologie et 10 projets sur les stratégies régionales pour la société de l'information, il s'agit de démontrer, par l'exemple, que des projets transnationaux ayant leur origine au niveau local, développés à un niveau qui reste modeste, peuvent avoir des résultats concrets et durables pour des acteurs locaux, essentiellement les PME, support du développement.

Le deuxième pôle porte sur la fourniture des services aux populations et sur la valorisation des patrimoines locaux, en particulier culturels. Là aussi, il s'agit de démontrer par l'exemple, encore une fois, qu'il est possible de dégager activité, emploi et richesses par une approche du développement novatrice et organisée, en offrant aux populations résidentes, permanentes ou temporaires (touristes), des services et une animation de qualité. L'échange – la coopération transnationale entre zones et acteurs ayant des pratiques différentes – est au cœur du dispositif.

Ces actions innovantes sont toutes conçues autour de l'organisation de nouveaux partenariats. Les acteurs publics et privés des lieux concernés sont en train de dessiner une nouvelle approche des relations de partenariat. C'est, progressivement, pour eux, un nouveau partage du savoir, des décisions, du pouvoir et des responsabilités, des ressources. Cette philosophie est, aujourd'hui, reprise dans les Pactes territoriaux pour l'emploi, relevant le défi selon lequel une mobilisation organisée des partenaires locaux permettra de dégager une stratégie et des moyens pour mettre en œuvre des politiques actives, concertées et efficaces pour la création d'emploi.

Les actions innovantes de l'article 10 du Feder, c'est l'innovation au service du développement local.

Gageons que ces actions sauront démontrer qu'en mobilisant hommes et énergies, qu'en pratiquant la coopération et l'échange, on obtient des résultats tangibles et transférables, que les "territoires" sont capables de prendre leur avenir en main et qu'au niveau régional le principe énoncé par Henri Bergson pourra se vérifier: "L'innovation doit être partout, jusque dans les plus humbles recherches de faits, jusque dans l'expérience la plus simple".

Jacques BARDOUIN,
Président d'Europe Innovation 2000

Du côté des projets

RISI 1 • ShIPP – La région de Shannon à l'heure de la société de l'information

Le projet ShIPP (Shannon Information society regional Partnership Programme) couvre la région de Shannon au sens large, y compris les comtés de Clare, Limerick, North Kerry, North Tipperary et South Offaly. Ce territoire, qui recoupe trois entités régionales, le Mid-West et partiellement le South West et les Midlands, compte 400 000 habitants (10% de la population de l'Irlande) sur une superficie totale de 1 million d'hectares environ (15% du territoire national). Le projet est coordonné par l'agence régionale de développement Shannon Development, avec la participation de MAC Ltd, le centre national des applications de la micro-électronique.

L'un des thèmes prioritaires des actions de l'article 10 du Feder et de l'article 6 du FSE pour la période 1995-1999 concerne la société de l'information et sa transposition dans la réalité concrète des régions, par la démonstration d'applications et de services innovants, la participation directe des usagers et le transfert de savoir-faire, en particulier dans les régions défavorisées de l'Union européenne, comme l'est celle de Shannon en Irlande. Le projet ShIPP œuvre résolument en ce sens en s'efforçant de prolonger, d'élargir et d'approfondir la notion de société de l'information au-delà du simple domaine télématique. Il entend ainsi réaliser un "plan télématique régional" intégrant la problématique de la société de l'information dans une stratégie et un plan d'action global pour la région de Shannon. Sensibiliser les acteurs locaux, rechercher le consensus, favoriser les partenariats sont les principaux objectifs du projet, qui mise sur la mobilisation et la coopération des partenaires en élaborant un plan d'action régional en 18 mois.

Le projet est actuellement au stade initial de son programme de travail (Phase 1): inventaire et évaluation des possibilités, des handicaps et des potentiels du territoire. Six groupes/ateliers ont été mis sur pied pour offrir un espace de discussion sur la société de l'information et agir comme lieu de clarification des principaux problèmes. Ils ont chacun un thème:

- Collectivités locales et secteur public
- Petites et très petites entreprises
- Moyennes et grandes entreprises
- Education et formation
- Victimes de l'exclusion sociale
- Population rurale

Des membres représentatifs de chaque catégorie ont été invités à prendre part à ce travail. Par le biais de cette démarche participative, le ShIPP a identifié un ensemble de besoins mais aussi un écart apparent dans l'appréciation de la notion de société de l'information et de ses enjeux. Néanmoins, tous se montrent réceptifs à l'idée d'un plan d'action et il existe une attitude positive à l'égard des opportunités apportées par la société de l'information.

Un comité de pilotage dynamique se réunit régulièrement pour traiter les questions et problèmes pertinents à l'échelle de la région. Il se compose de 24 acteurs importants au niveau local et régional, donnant une large représentation aux agences, institutions et sociétés, dans les secteurs public et privé. Le comité coordonne et gère les activités pour le projet et ses membres sont résolus à faire en sorte que leur région participe à la société de l'information et en tire le meilleur profit.

Dans le cadre d'un processus de consultation permanente, le ShIPP conduit deux enquêtes, sur la base d'un échantillon représentatif de 500 ménages et 500 entreprises, pour établir le degré actuel de prise de conscience de la société de l'information et d'utilisation des moyens télématiques dans la région. Le projet ShIPP a été officiellement lancé le 5 décembre à Ennis, ville consacrée "Information Age Town", par Mme Sile DeValera, ministre irlandaise des Arts, de la Culture, du Gaeltacht et des Iles.

Le ShIPP a joué un rôle non négligeable dans la naissance de deux initiatives emblématiques pour la région de Shannon: Ennis – la ville de l'ère de l'information – et TITAN (Tactical Integration of Telematics Applications across intelligence Networks). Le ShIPP a en effet contribué à coordonner et présenter la candidature de la ville d'Ennis qui a gagné le concours Information Age organisé par Telecom Eireann, l'opérateur national des télécoms. Ce dernier investira 15 millions de livres en infrastructures de télécommunications qui feront entrer la ville de plein pied dans l'ère de l'information. Quant au projet TITAN, auquel participent de nombreux membres du comité directeur du ShIPP, il s'adresse aux besoins d'information des citoyens et des PME par le biais de quatre sites électroniques ruraux dans un réseau européen, mettant en œuvre une démarche innovante pour les faire participer à la société de l'information.

La Phase 2 a pour objet la discussion d'une stratégie et des priorités pour la région. La Phase 3, stratégie et plan d'action définitifs, sera présentée à la DG XVI dans le courant de l'été 1998.

Contact:

Mr John King
ShIPP Projet – EU Affairs Shannon – Shannon Town
IRL-Co.Care
KingJ@shannon-dev.ie
Tél. + 353 61 36 15 55 – Fax + 353 61 36 19 03

Ms Rosemary O'Connor
ShIPP Project – MAC
UL Building, National Technology Park
IRL- Limerick
r.oconnor@www.mac.ul.ie
Tél + 353 61 33 46 99 – Fax + 353 61 33 03 16

RISI 2 • IDAN

Destiné aux petites et moyennes entreprises, le réseau interrégional de téléservices IDAN (Interregional Development Agencies Teleservice Network) est un projet pilote financé dans le cadre du programme communautaire de coopération interrégionale et d'innovation économique (RISI 2), au titre de l'article 10 du Feder. Neuf régions d'Europe participent à ce projet qui a démarré en mars 1997 pour une durée de deux ans.

Le projet IDAN est principalement axé sur le développement économique des régions participantes, avec l'appui des agences de développement et des PME, en vue de favoriser leur adaptation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Parallèlement, il entend promouvoir et stimuler la coopération interrégionale entre les partenaires dans la perspective de la société de l'information. Les partenariats mixtes public/privé enrichiront les savoir-faire et permettront la diffusion des "bonnes pratiques" pour la mise en œuvre de la société de l'information à l'échelle régionale.

Pour réaliser ces objectifs, un réseau d'information étendu (IDAN Web System) sera mis sur pied pour fédérer les systèmes régionaux d'information et offrir des services spécifiques aux deux cibles principales du projet, les agences de développement et les PME.

Les régions IDAN

Les régions participantes présentent d'importantes disparités dans leur structure économique. Ainsi, l'Extrémadure, l'une des régions les plus défavorisées de l'Union européenne, côtoie dans ce projet la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, qui compte parmi les zones prospères et est investie de la responsabilité de Chef de projet.

Les régions participant au titre de l'Objectif 1 et/ou 6 sont: **l'Irlande du Nord (UK), la Wallonie (BE), l'Extrémadure (ES).**

Les régions participant au titre de l'Objectif 2 et 5(b) sont: **le Gelderland (NL), la Lorraine (F), la Flandre (BE), le Västernorrland (SE), le Weser-Ems (DE), la Rhénanie-du-Nord-Westphalie (DE)**

Historique du projet

Depuis 1994, les régions IDAN travaillent à une stratégie commune pour la société de l'information et cherchent à faciliter sa mise en œuvre dans chaque région par des échanges d'informations. La plupart ont signé la déclaration intitulée "Les régions d'Europe – vers la société de l'information" à l'occasion des conférences interrégionales du 26 octobre 1994 et du 13 mars 1995. Sur la base de ces déclarations communes, les autorités et institutions régionales, représentées par leurs délégués au sein du Comité des Régions, ont décidé en décembre 1995 d'unir les efforts, expériences et échanges réalisés jusque là et de lancer ensemble le projet IDAN.

Objectifs du réseau IDAN

Le projet IDAN a trois grands objectifs:
- Mettre sur pied un réseau interrégional qui réalise l'interconnexion des banques de données en ligne régionales ou le transfert de projets dans les régions déficientes sur le plan de l'offre de services télématiques pour les PME.
- Créer sur l'internet le IDAN Web System, donnant un accès aisé, multilingue et fiable à l'information économique des régions participantes.
- Former dans chaque région partenaire une équipe d'appui TST (Teleservices Support Team) et un service d'aide en ligne pour l'assistance en matière technique et d'organisation.

Le projet veut promouvoir les échanges et la coopération entre partenaires, et aider les régions IDAN à se donner des opportunités économiques, sociales et culturelles grâce au transfert de savoir-faire et d'informations. La coopération entre les organismes régionaux de développement comme entre les PME sera renforcée.

Etat d'avancement

Le projet IDAN s'articule en deux phases. La première, *l'étude de faisabilité,* a duré six mois et s'est achevée en août 1997. Il s'agissait d'élaborer une description détaillée du projet IDAN, pour dégager clairement le concept et la méthodologie envisagée pour le projet pilote, et d'en démontrer la faisabilité technique et financière. Le travail effectué par tous les partenaires au de cette première étape a conduit à l'examen des méthodes puis à une première version du futur IDAN Web System.

Le projet est aujourd'hui entré dans sa seconde phase, celle de *la mise en œuvre.* Toutes les régions participent au IDAN Web System, dont la coordination est assurée par la région de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et son prestataire FTK GmbH. Egalement importantes dans le cadre du travail actuel, les démarches auprès d'autres organismes régionaux de développement pour les encourager à se présenter et à offrir leurs services sur le futur IDAN Web System.

Etapes suivantes:
- Achever le IDAN Web System, qui doit être porté sur la toile du World Wide Web à la fin du mois de février 1998 (www.idan.org).
- Rendre opérationnelles les équipes d'appui téléservices, réaliser un manuel pour le IDAN Web System et organiser des ateliers de formation pour les PME locales.
- Mettre sur pied des conférences IDAN nationales et internationales pour présenter le projet et ses objectifs, et produire des matériels de promotion supplémentaires (brochures, affiches, participation aux foires et salons, etc.).
- Prévoir un volet promotion et extension (élargissement à d'autres régions, financement ultérieur).

Evaluation préliminaire

Depuis le mois de septembre 1997, le projet est présenté à un nombre limité de d'agences de développement et de PME dans certaines régions. Les réactions sont très favorables et on estime généralement que le projet IDAN se développe bien. Toutes les régions participantes ont confirmé leur soutien politique et financier, ce qui est interprété comme une marque de confiance à l'égard du projet.

Coordination projet IDAN:
FTK GmbH & Co. KG
Martin-Schmeißer-Weg 4
D-44227 Dortmund
Tél.: + 49 231 97 50 56-0 – Fax: + 49 231 97 50 56-10
E-mail: andreas.koll@ftk.de

PROMOTION DE L'INNOVATION: RIS GALICIA • ESTREIA

La Galice, une région située sur la côte atlantique, au Nord Ouest de l'Espagne, est sans aucun doute une terre de contrastes. 2,7 millions d'habitants peuplent ses 4 provinces, dont deux sont situées sur la côte et sont urbaines et industrielles tandis que les deux provinces intérieures revêtent des caractéristiques agricoles et rurales. Quoique la Galice compte 3 universités, dont une fondée en 1596, et qu'elle soit une des régions européennes qui compte le plus grand nombre d'étudiants universitaires, elle a connu jusqu'à récemment d'importants problèmes de scolarisation en milieu rural.. De grands noms des lettres et des arts en sont issus, de même qu'un prix Nobel et de prestigieux bâtisseurs de cathédrales. Depuis des siècles la Galice tente de conjuguer la culture espagnole avec sa propre culture galicienne.

Le taux de natalité de la région est un des plus bas au monde puisqu'on relève sept naissances pour 1000 habitants. Peuple d'émigrants, les galiciens sont présents sur tous les continents et constituent de la sorte une communauté de 600.000 personnes qui maintiennent des liens avec leur terre natale.

Le galicien a le sens de l'initiative, mais c'est un individualiste. Derrière les entreprises performantes ou les institutions dynamiques actives sur le territoire, on trouve toujours un homme ou une femme qui a investi personnellement son énergie et ses ressources dans le projet. Rares sont les réalisations qui sont le fruit d'efforts conjoints d'un groupe de personnes unies autour d'un objectif commun. La Galice peut se vanter d'avoir à son actif trois bonnes universités, de nombreuses ressources naturelles et une population courageuse. Qu'est ce qui l'empêche donc d'être à la pointe des régions innovantes?

C'est dans ce contexte qu'est née l'idée du projet ESTREIA, acronyme de Stratégie Régionale d'Innovation en espagnol. Pour la toute première fois, y sont réunis autour d'un projet commun la Chambre de Commerce (Conselleria) et d'Industrie, l'Institut Galicien de Promotion Economique – l'IGAPE – et le Plan Galicien de Recherche et de Développement Technologique. Ces trois organismes sont membres de la " Xunta " de Galice – à savoir le gouvernement régional de Galice – chacun d'eux étant actif dans sa propre sphère de compétences mais jamais jusqu'à présent ils n'avaient travaillé de concert à un projet commun. A ces trois partenaires, il convient d'ajouter la participation du FEUGA, la Fondation Université-Entreprise de Galice qui est également membre du réseau des Innovation Relay Center en Europe.

Les objectifs fondamentaux du projet ESTREIA sont identiques à ceux de tous les projets RIS. D'un côté il s'agit de répertorier l'offre régionale d'appui à l'innovation, à savoir tous les éléments qui constituent le système régional d'innovation mis à disposition des entreprises, et de l'autre le projet entend identifier les besoins réels des entreprises, qu'il s'agisse des besoins relatifs à l'environnement dans lequel elles évoluent ou de leurs besoins internes. La comparaison entre besoins et offre permet d'identifier les pièces qui manquent au puzzle de la compétitivité et de l'innovation.

Les tâches menées jusqu'à présent dans le projet ESTREIA ont permis d'avancer dans l'affinement et la concrétisation de cet objectif de base. Un environnement favorable à l'innovation ne peut exister sans l'activation des 4 points-clé ci-dessous:

- **Informer:** En Galice, les entreprises manquent cruellement d'information dans tous les domaines qui touchent l'innovation. Un flux d'informations bidirectionnel doit voir le jour: d'une part que les entreprises sachent ce qui existe et est à leur disposition, et d'autre part que les institutions susceptibles d'offrir de l'information connaissent les besoins de leurs clients.

Des informations sur les marchés, la concurrence, les brevets, les progrès technologiques, les centres de recherche doivent être continuellement à la portée des entreprises de manière rapide et claire.

- **Favoriser les financements:** Les entreprises réussissent difficilement à faire financer leurs projets et les financeurs prétendent qu'ils ne rencontrent pas de projets intéressants. Le problème de mise en relation de la demande et de l'offre de financement n'est pas nouveau mais peut-être s'agit-il d'un problème d'appréciation et d'opportunité dans la mesure où chacune des phases d'un projet innovant requiert un type de financement différent.
- **Appuyer la coopération:** Les petites et moyennes entreprises constituent la base de l'économie galicienne. Il est impensable d'imaginer qu'un changement se produise en faveur de l'innovation sans une impulsion forte en faveur de la coopération entre grandes et petites entreprises, entre les PME et les universités, entre les PME galiciennes et les PME d'autres régions.
- **Qualifier les hommes:** L'innovation et la recherche peuvent difficilement voir le jour et s'ancrer sur le territoire si ce processus n'est pas accompagné par une formation adéquate des ressources humaines qui auront à y travailler dans la région. En Galice on constate que les deux bouts de la chaîne présentent un déficit en matière de formation: d'une part l'intégration de spécialistes et de techniciens dans les entreprises galiciennes est parmi les plus faibles en Europe en dépit de la présence sur le marché de personnel universitaire qualifié et d'autre part la qualification de la main d'œuvre, au sein des entreprises, est très souvent inadaptée au maniement des nouveaux outillages des PME.
- **Répertorier l'offre:** Cette phase est actuellement finalisée et le projet s'attache pour l'instant à mettre les informations obtenues à disposition des entreprises. Ceci devrait permettre d'atteindre une grande part de l'objectif mentionné ci-dessus, à savoir informer les entreprises. Une étude des principales tendances technologiques susceptibles d'affecter les industries galiciennes sera bientôt disponible. Ce document constitue le socle d'un travail permanent et pointu de veille technologique qui verra le jour au terme du projet RIS.

La phase de repérage des entreprises a débuté il y a quelques semaines. Deux outils ont été utilisés à cette fin, les diagnostiques technologiques et les ateliers.

Les diagnostics d'entreprises permettent d'avoir une vision fine de l'entreprise à partir de l'intérieur et de confronter des opinions et des appréciations très différentes. Les ateliers sont des rencontres multidisciplinaires, sans aucun caractère sectoriel, au cours desquelles des personnes provenant de secteurs et d'organismes très différents se rencontrent et débattent d'un problème commun. Deux ateliers ont déjà eu lieu, le premier sur le thème du financement des entreprises innovantes, et le second sur les relations entre les associations d'entrepreneurs et les centres technologiques.

Trois nouveaux ateliers sont actuellement mis sur pied: l'un sur les besoins d'information des entreprises galiciennes, dans lequel il sera fait état des premiers résultats de l'étude portant sur l'offre en Galicie, le deuxième atelier s'attachera aux besoins en matière de formation pour activer l'innovation tandis que le troisième se penchera sur les opportunités de coopération en matière d'innovation.

Un des objectifs supplémentaires du projet ESTREIA étant également de maintenir le contact entre ceux qui ont participé au projet lors de ses différentes phases, le projet reste en permanence ouvert à tous ceux qui ont pris part aux groupes de travail ou à l'étude, à quelque titre que ce soit. Les résultats issus du processus en cours sont envoyés à chacun et tout commentaire ou suggestion est bienvenu. Tous espèrent que cette méthode de travail se poursuivra au-delà du terme du RIS en juillet 1998, date à laquelle la Stratégie Régionale d'Innovation sera présentée.

Quoiqu'il soit unanimement reconnu que la recherche du consensus est une orientation commune à tous les projets RIS, l'élaboration d'un consensus sans discussion préalable n'est qu'un assentiment inutile. Le projet ESTREIA élabore son consensus interne pas à pas, de manière progressive, sur la base de l'apport de chacun et à partir des échanges de points de vue des acteurs impliqués, afin de se donner le maximum de chances que le résultat final de l'exercice bénéficie de l'adhésion de tous ceux qui auront à mettre en œuvre la stratégie d'innovation ainsi élaborée.

Contact:
RIS ESTREIA
adresse
E-mail: estreia@mail.xunta.es
http://www.xunta.es/conselle/in/in112220/index.htm

Coopération interrégionale à vocation culturelle

PROMISE, le tourisme culturel au service du développement économique

L'accroissement de la mobilité et du temps libre dans notre société génère une demande d'activités de loisirs spécifiques, dont le tourisme culturel. Comme ce secteur présente un fort potentiel de croissance, le fait de promouvoir ce type de tourisme peut avoir des conséquences directes et indirectes sur le développement de l'économie locale. Cependant, le patrimoine culturel de nombre de villes européennes, et certainement des métropoles de taille moyenne, est insuffisamment mis en valeur au niveau européen et international: ces villes ont du mal à faire connaître la richesse de leur potentiel culturel et ne peuvent donc tirer tout le profit de la valeur ajoutée qui en dériverait en termes de développement économique. Manifestement, le marketing classique par brochures interposées n'est pas le moyen le plus efficace pour attirer les visiteurs des quatre coins du monde. Les nouvelles techniques du cédérom et de l'internet offrent de grands avantages pour les activités de promotion à l'échelle mondiale, et c'est ainsi qu'est né PROMISE autour des possibilités offertes par les nouvelles technologies pour PROmouvoir les Musées. La ville d'Anvers a rapidement rencontré des préoccupations et des constats similaires chez ses partenaires du réseau Eurocities. En quelques semaines, le partenariat PROMISE était créé avec Helsinki, Newcastle, Palerme et Florence.

Le projet s'est donné pour mission d'exploiter les technologies de l'information dans le but de mettre en valeur le patrimoine culturel des villes partenaires, au moyen de présentations multimédias efficaces. Il en résultera la réalisation d'un cédérom et d'un site sur l'internet, où les municipalités s'associeront pour former un grand musée virtuel européen.

La valeur innovante d'une telle approche ne découle pas uniquement de la technologie mise en œuvre, mais surtout de la coopération entre de multiples partenaires culturels européens. Une quantité importante d'informations de bonne source serait proposée à une audience internationale. Dans le cadre d'une présentation groupée, la richesse et la diversité de la culture européenne ressortiront mieux que dans des présentations dispersées. Par ailleurs, les supports électroniques tels que le cédérom offrent l'avantage de permettre une consultation selon différents critères, index multiples, groupes thématiques, références croisées, etc.

Les résultats concrets du projet, le site internet et le cédérom, serviront d'instruments pour la promotion du projet auprès du public international et des professionnels du secteur touristique. Le comité de pilotage, constitué lors du lancement de PROMISE à Anvers le 1er mars dernier, a immédiatement discuté les règles pratiques, le thème culturel de chaque ville partenaire et d'autres points d'intérêt. A Florence, avant l'été, le partenariat tombe d'accord sur les thèmes suivants:
Anvers: peinture 17e s.;
Florence: art 15e s.;
Helsinki: fonctionnalisme en architecture;
Newcastle: industrialisation et culture;
Palerme: civilisation arabo-romane (7e – 12e s.);
et une version préliminaire d'un répertoire de thèmes culturels liant les divers partenaires a été étudié.

A la réunion de Newcastle en septembre, la version finale du répertoire est adoptée et on aborde la question de la présentation et de la mise en page du cédérom et du site internet. Un séminaire organisé début novembre à Anvers devait décider de la forme définitive des outils promotionnels en vue de rassembler les matériels nécessaires (photographies, textes, etc.). En principe, le site internet et le cédérom devraient être prêts pour la fin du mois de mars 1998.

C'est à la fin de la période des vacances estivales que le partenariat PROMISE a atteint son rythme de croisière. On se rend compte alors que pour parvenir à des résultats, il faut impérativement améliorer la communication entre les partenaires. D'où la création du site web de PROMISE, avec toutes les possibilités de l'extranet: notes mémo, messagerie électronique, échange de documents, etc. Simultanément, les partenaires apprennent à mieux se connaître et le contenu de chaque site, au-delà des particularités locales, finit par davantage accentuer l'unité culturelle européenne dans ses diverses manifestations. Une relation cohérente, intégrée et une communication efficace forment les conditions idéales pour réunir le contenu et le matériel nécessaires à une réalisation multimédia de qualité et à un site internet riche d'une information touristique utile et intéressante.

Le secteur du tourisme emploie aujourd'hui 9 millions de personnes en Europe, soit 6% de la population active. Selon les experts, il a la capacité potentielle de créer au moins 2 millions d'emplois nouveaux dans l'Union d'ici la fin de la prochaine décennie. Le projet PROMISE pourra pleinement participer à cette expansion.

Contact:
Mr Eric Antonis
c/o Mr Hugo Hermans
European Affairs and International Relations
Stadhuis, Grote Markt 1
B-2000 Antwerpen
Tél + 32 3 220 86 97 – Fax + 32 3 220 85 85

Nouveaux gisements d'emploi

Le projet Synergia - Grèce

Le projet dont le titre complet est "Nouvelles structures et institutions au niveau local pour la promotion d'emplois de proximité" concerne deux départements, Viotia et Evia situés à la limite de l'aire métropolitaine d'Athènes.

Le taux de chômage y a dramatiquement augmenté au cours des dernières années. La raison principale en est un phénomène de désindustrialisation et le manque de compétitivité des entreprises locales actives dans des secteurs en crise, auxquels il convient d'ajouter les problèmes du secteur agricole dans l'arrière-pays. Le rythme de progression du taux de chômage est effrayant: + 184% à Viotia et + 249% à Evia, alors que la moyenne grecque est de 102%. Les femmes, les jeunes et les ouvriers de plus de 45 ans sont les plus touchés.

Face à cette situation et en raison des problèmes communs à ces deux départements, l'Agence des Collectivités Territoriales ITLD a pris l'initiative de lancer le projet SYNERGIA et de rassembler un partenariat local fort autour d'une initiative pour tenter de sortir du marasme.

L'Organisation pour l'Emploi de la Main d'Oeuvre (OAED), les collectivités territoriales et les structures représentant les acteurs économiques et sociaux des deux départements et l'ITLD partagent la certitude que le problème du chômage qui les touche si cruellement ne peut être résolu uniquement par la création d'emplois dans des activités industrielles traditionnelles. Le secteur de l'économie sociale et des services de proximité est riche de potentialités et les explorer devrait également permettre de maintenir la population sur les territoires concernés, en décourageant l'émigration vers les grands centres urbains que sont Athènes et Chalkida.

Quoique classiques et similaires à la plupart des projets Nouveaux gisements d'Emplois de l'article 10, les objectifs que poursuit le projet Synergia sont innovants dans la mesure où pour la première fois ils sont partagés par un large partenariat actif dans deux départements limitrophes. C'est ainsi que sont prévues la mise en place au niveau départemental d'un dispositif permanent d'appui à la création d'emplois de proximité, la réalisation de projets pilotes de prestation de services au niveau local et de ce fait la création de nouveaux emplois. Ceci amènera les partenaires à réfléchir à la définition de nouveaux profils professionnels ainsi qu'à la création de structures intermédiaires d'animation et de conseil.

A ce stade, sur base d'un questionnaire envoyé à 500 ménages et à 60 organismes et d'une analyse SWOT, l'état des lieux de la situation de chaque département a été réalisé.

Une part de ce diagnostic a tout d'abord consisté à analyser le cadre législatif et les outils disponibles pour la promotion des emplois de proximité dans les différents Etats membres européens.

Un schéma de stratégie dans chaque département a ensuite pu être élaboré et a mené à la rédaction du Programme Départemental pour la Création d'Emplois d'Initiatives Locales. Les domaines d'intervention et les groupes cibles y sont clairement définis et repris dans des fiches techniques. Plus précisément, sur base des priorités retenues, des études de viabilité ont été lancées en ce qui concerne les services culturels locaux, la protection et la préservation des espaces naturels, les nouvelles formes de tourisme, la gestion et le recyclage des déchets et enfin les garderies d'enfants.

La phase successive du projet Synergia procédera très naturellement à la concrétisation des objectifs ci-dessus: une enveloppe financière consacrée au lancement d'entreprises de services de proximité sera déterminée au sein des Programmes Départementaux pour la Création d'Emplois d'Initiative Locale; les projets pilotes prendront leur envol et enfin deux pôles d'assistance technique seront lancés, qui s'appuieront sur deux structures intermédiaires locales, Le Centre de Formation Professionnelle de Viotia et l'Agence de Développement du département d'Evia. ITLD entend assurer la mise en réseau des acteurs concernés et mettra à la disposition des agents grecs d'initiative locale une panoplie d'outils en vue d'échanger, de diffuser et de capitaliser les résultats des projets. Sont prévus entre autres un guide méthodologique, des ateliers de travail.

Il importe de souligner que pour la première fois la volonté politique de collaboration entre l'Etat et les Autorités Locales est ratifiée et concrétisée sous forme d'un programme spécifique territorial pour la promotion des emplois d'initiative locale. Tant le pouvoir central que les Collectivités Territoriales affecteront des ressources financières au projet et feront de la sorte caisse commune.

La fourniture de services sociaux de proximité sera assurée par des entreprises d'économie sociale qui ne bénéficient pas de subventions permanentes de la part des pouvoirs publics.

Les défis à relever sont bien entendu la viabilité économique de ce type d'entreprises et la solvabilité des services fournis mais surtout la persistance de la volonté politique exprimée jusqu'ici par les partenaires, qui devra perdurer au cours des différentes phases de concrétisation du projet. Créer des synergies au plan local et national requiert une énergie et un temps considérables et Synergia entend s'attacher à la pérennisation des premiers liens tissés.

Contact

ITLD (Information Training Local Development)
M. Yannis Kyriakou
Directeur Général
tel + 30 1 362 44 01 - Fax + 30 1 362 49 14
E-mail peja@compuling.gr

Séminaire RISI II/RTT

Barcelone, les 7 et 8 Novembre 1997

Les 7 et 8 Novembre 1997, les porteurs des projets RTT et RISI II (projets pilotes des actions innovantes de l'article 10 du FEDER) et leurs partenaires se sont réunis à Barcelone pour présenter leurs projets et discuter de leur mise en œuvre avec la Commission Européenne et des experts extérieurs. Au total, 140 acteurs régionaux en provenance de 60 régions différentes ont participé à ce large débat sur les thèmes de la société de l'information et du transfert de technologies.

Ernest Maragal, de la municipalité de Barcelone, a souhaité la bienvenue aux participants et souligné l'importance des nouvelles technologies et de leur utilisation pour l'économie locale. Jan Tindemans, membre de l'exécutif de la province du Limbourg (NL) et du Comité des Régions, a rappelé que les pouvoirs régionaux sont au centre des politiques régionales étant donné leur plus grande familiarité avec les besoins locaux et sont idéalement placés pour mobiliser les individus et les entreprises.

Comme l'a rappelé M. Messina, chef de l'unité Coopération Interrégionale et Développement Local au sein de la DG XVI, le problème essentiel auquel les PME doivent faire face dans un marché ouvert, au sein duquel elles sont exposées à la concurrence, est celui de la maîtrise des technologies.

Les PME doivent en être d'autant plus capables que les mutations constituent désormais un élément physiologique et permanent de la vie des entreprises et ne sont plus des événements ponctuels survenant suite à des restructurations sectorielles. La capacité d'adaptation des entreprises, et donc leur capacité à innover, par ailleurs variable selon les régions, est de ce fait un atout essentiel en matière de compétitivité, et plus généralement en termes de croissance et surtout de création d'emplois.

Toutefois, prises isolément, les PME ne possèdent pas souvent l'ensemble des moyens nécessaires pour maîtriser à elles seules l'ensemble de ces technologies. Il est par conséquent primordial de mettre les entreprises en relation les unes avec les autres, en " inter-médiation ", afin de façonner ce qui peut être défini comme une ingénierie sociale autour des entreprises en créant de la sorte des conditions socio-économiques et institutionnelles favorables au développement de l'innovation technologique et de la société de l'information.

C'est sur la base de ce constat qu'ont été lancés les projets RTT et RISI, qui poursuivent le double objectif d'une part d'aider les entreprises à innover, notamment en renforçant les savoir-faire des individus, et d'autre part de développer de nouvelles technologies.

Les sept projets RISI financés par le Feder ont commencé au début de 1997 et ont une durée de deux ans. Ils ont pour thème: télétravail, télémédecine, amélioration de l'accès des PME à l'information, appui aux PME dans les zones rurales, coopération des municipalités, tourisme, services administratifs. Les deux projets financés par le FSE ont démarré récemment et développeront des applications pour le télétravail transfrontalier et un réseau de bibliothèques publiques dans des régions périphériques.

En ce qui concerne les projets RTT, leur financement provient en totalité de l'article 10, même si la DG XIII (Programme Innovation) intervient dans la conduite de trois d'entre eux. Au total, les projets pilotes couvrent 36 régions dans 12 Etats membres, les régions de l'Objectif 1 assumant le rôle directeur dans quatre des sept projets. Les secteurs et technologies concernés sont le textile, l'aquaculture, les articles cadeaux; les techniques de fabrication de pointe, les technologies de l'environnement, l'automatisation de la chaussure, et les techniques non polluantes pour les activités mécaniques et métalliques.

Pour les quatorze projets Feder (RISI et RTT), les premiers six mois, qualifiés de phase de définition, viennent de s'achever. Tous ont soumis des études de faisabilité à la Commission, laquelle analyse, avec l'aide d'experts, la faisabilité technique et financière mais aussi l'incidence sociale et la viabilité commerciale.

Les porteurs de projet RISI ont bénéficié de l'expérience d'un projet pilote précurseur, WOLF (opportunités du WWW pour les régions défavorisées) lui aussi issu de l'article 10 du Feder. WOLF a réuni de décembre 1995 à juin 1997 7 partenaires de régions défavorisées de l'Union en vue d'évaluer les opportunités que le World Wide Web pouvait représenter en tant que stimulant pour la petite entreprise. Le rapport final du projet vient d'être remis à la Commission et ses principales conclusions sont:

- la 'culture entrepreneuriale' de la région est un facteur important dans l'approche des opportunités de l'internet, certaines régions organisant de grands séminaires sur la question, d'autres préférant des ateliers plus sélectifs;
- l'implication des agences de développement permet un appui mieux ciblé, mieux informé et plus efficace au jour le jour, tout en conférant la nécessaire légitimité qui encourage les entreprises à expérimenter de nouvelles méthodes, ainsi l'usage de l'internet pour améliorer l'efficacité;
- l'infrastructure de télécommunications n'est qu'un facteur parmi d'autres de l'attitude des PME à l'égard des nouveaux outils de réseau; l'adhésion au commerce électronique dépend davantage de critères non techniques, tels que la non intégration de l'internet dans le travail quotidien, l'harmonisation de la TVA, etc.

Partir de la demande pour répondre aux besoins locaux

L'idée de partir des besoins locaux, un des principes fondateurs et transversaux des projets pilotes de l'article 10, a été largement débattue. Il est une fois de plus prouvé, si besoin en était, que le processus d'innovation ne doit plus être vu comme un processus linéaire mais comme le résultat d'interactions nombreuses entre laboratoires de recherche et entreprises génératrices ou utilisatrices de nouvelles technologies. C'est à partir de la demande de technologies visant à satisfaire des besoins nouveaux croissants que cette interaction entre le monde de la recherche et le monde des entreprises émerge désormais. Cette idée force doit marquer en permanence la conduite des projets. Il apparaît en effet que non seulement la capacité régionale d'innovation et l'adoption des nouvelles technologies est tributaire de l'offre régionale (capacité de R&D et mécanisme de diffusion de technologie), mais qu'elle l'est de plus en plus de la demande, et plus précisément de la réceptivité du tissu économique (particulièrement des PME),elle-même souvent insuffisante par manque d'identification des besoins et d'expression des besoins.

D'où l'importance vitale de développer une stratégie finalisée basée sur la demande du marché (approche bottom-up) plutôt que sur l'offre technologique et scientifique.

Des projets menés dans le cadre de larges partenariats locaux

On comprendra mieux, dans cette optique, que tous les projets présentés lors du séminaire se développent autour de larges partenariats au sein desquels chaque acteur local – qu'il s'agisse des universités, d'instituts de recherche, d'organismes intermédiaires, de entreprises – est invité à s'associer activement, dans l'objectif de garantir des résultats qui correspondent réellement aux besoins locaux. Ces larges partenariats interrégionaux aboutissent par ailleurs à la mutualisation des savoir-faire, apportant par là-même une valeur ajoutée aux projets.

Cette tâche est d'autant plus complexe et fondamentale que les régions sont de plus en plus sensibles à des facteurs exogènes, du fait de la globalisation et de l'ouverture aux pays de l'Est.

Enfin, l'implication active des utilisateurs et des producteurs a été reconnue comme un facteur de succès des projets et il a été conseillé que ces partenariats perdurent au-delà de la vie des projets.

Société de l'information, transfert de technologies, et cohésion économique et sociale

L'un des objectifs centraux de la libéralisation progressive des marchés de télécommunication consiste à faire en sorte que les mêmes possibilités soient accessibles à toutes les régions européennes. Or, les indicateurs scientifiques et technologiques montrent que l'écart entre Etats membres et régions demeure important. Ainsi, le développement de la société de l'information doit être complété, là où c'est nécessaire, par une action politique destinée à réduire l'écart existant et à assurer que la société de l'information progresse au rythme désiré à travers l'Union. L'intégration de la périphérie dans les projets a été mentionnée comme étant un élément positif.

Les facteurs qui empêchent les transferts de technologie nord-sud (ou centre-périphérie) d'exercer leur plein effet sur le développement économique ont été traités à la lumière de l'intervention du professeur Meric Gertler de l'université de Toronto (Canada). Sur la base d'une importante étude de cas d'un transfert de technologie Allemagne-Canada, il affirme notamment:

- qu'un ensemble de forces va façonner le processus de transfert technologique, et parmi elles les différences de pratiques industrielles et de "cultures" entre les producteurs de technologie et les utilisateurs, comme par exemple les cadres réglementaires fixés par la loi;
- qu'une technologie de production complexe sera non seulement plus vite adoptée lorsqu'il y a une étroite interaction entre le producteur et l'utilisateur, mais sa fabrication sera aussi mieux orientée et donc plus efficace.

D'où la nécessité d'une institution qui agisse comme médiateur de la relation entre le fabricant du matériel au centre et les utilisateurs potentiels en périphérie, et l'on voit qu'en fin de compte, les producteurs ont tout intérêt à entrer dans un processus d'apprentissage interactif avec des entreprises du "sud".

Conclusion

Quoiqu'il soit encore trop tôt pour parler de résultats, dans la mesure où les projets n'ont que quelques mois d'activités et sont prévus pour une durée de deux à trois ans, gageons que le débat entamé à Barcelone permette aux porteurs de projets et à leurs partenaires de progresser vers des résultats tangibles.

A titre d'exemple, la nécessité de bien cibler les objectifs des projets, qui peuvent parfois paraître ambitieux, a été soulignée, afin de garantir l'efficacité optimale des résultats. L'importance d'une délimitation précise des différentes approches sectorielles visant à comprendre l'environnement des entreprises et à ne pas diluer les ressources a été conseillée à plusieurs reprises. Une auto-évaluation permanente des projets, selon une méthodologie applicable à tous, a été vivement souhaitée, pour permettre d'identifier les résultats et de les quantifier de manière objective.

Miguel Arias Cañete, président de la commission régionale du Parlement européen, conclut en manifestant son appui aux initiatives de la Commission visant à renforcer la coopération entre les acteurs régionaux afin de combattre les nouvelles formes d'exclusion économique et sociale.

Informations sur ces sites internet:
http://www.aeidl.be/art10/infosoc.htm
http://www.aeidl.be/art10/inno.htm
http://www.octacon.co.uk/proj/wolf/index.htm

Pactes territoriaux pour l'emploi: un aperçu initial

Monika Wulf-Mathies, membre de la Commission chargée de la politique régionale, a donné un bref aperçu de l'état d'avancement initial des 89 pactes territoriaux pour l'emploi qui ont été officiellement reconnus par la Commission à la veille du Conseil européen d'Amsterdam. Les pactes pour l'emploi sont des projets intégrés en faveur de la création d'emplois. Leur ambition est de mobiliser tous les acteurs locaux d'importance autour de projets concrets et innovants, qui peuvent être locaux ou régionaux, ruraux ou urbains. Mme Wulf-Mathies a rappelé que "les pactes pour l'emploi font partie d'un ensemble de mesures élaborées par la Commission pour aider les chômeurs à trouver un emploi. Les pactes ont un double objectif: s'attaquer aux causes du problème, en créant de réelles opportunités d'emploi au niveau local, et générer de nouvelles idées par le partage d'expériences". Une fois approuvés, les pactes pour l'emploi pourront bénéficier d'un concours financier des fonds structurels communautaires jusqu'à la fin de 1999. Les 89 pactes actuels concernent une population de 3 millions de personnes et sont pour la plupart centrés sur des zones particulièrement frappées par le chômage.

Un bref passage en revue des projets les plus avancés permet de se faire une idée des mesures prévues en termes concrets:

- De très nombreuses initiatives mettent en avant la diversification du tissu économique local, la création de petites et moyennes entreprises et la promotion des produits locaux et régionaux. Le pacte de Molise en Italie, par exemple, propose la création de nouvelles entreprises dans les secteurs de l'agro-alimentaire et du tourisme et la définition d'un label de qualité pour les produits régionaux. En Sicile, le pacte Alto Belice Corleonese s'attache à définir un modèle de développement intégré basé sur les produits du terroir. A Clabecq en Belgique, un fonds de capital-risque de 5,25 millions d'ECU a été constitué pour aider au démarrage et à la croissance des petites entreprises.
- En ce qui concerne la formation professionnelle et l'intégration au marché du travail, la préférence va à des solutions "sur mesure" et à l'élaboration de programmes individualisés. Exemple: le pacte Schirmeck en Alsace où 250 formations à temps partiel sont organisées. En Irlande, la pacte Westmeath s'efforce également de soutenir les formations individuelles et les cours de réinsertion dans le marché du travail. Le même principe est mis en œuvre aux Pays-Bas par le pacte Flevoland qui met sur pied des centres spécialisés de formation en alternance ('leer werk centra') pour les chômeurs de longue durée. Au Portugal, pour le pacte Marinha Grande, l'accent porte sur la formation à la qualité de fabrication, plus spécialement dans le contexte de métiers verriers traditionnels.
- Plusieurs projets sont conçus pour encourager les nouvelles entreprises, et notamment les pactes de la Pointe des Ardennes, de Roubaix et de Saint-Herbain en France. Un large éventail d'activités sont explorées: tourisme/loisirs, services individuels, patrimoine culturel. Le pacte Lahti en Finlande prévoit de créer un centre spécialisé à Ljipola pour des services aux personnes âgées et handicapées. Les projets dans ce domaine font fréquemment appel à l'utilisation des allocations de chômage ou autres pour créer de l'emploi, par exemple le pacte de Jämtland en Suède et le celui de Barnsley, au Royaume-Uni, où il est intitulé "from welfare to work".
- L'égalité des chances fait l'objet d'une attention particulière dans une série de pactes: à Strömstad en Suède, des formations individuelles sont dispensées à une centaine de femmes tombées dans le chômage de longue durée. Le pacte de Jämtland appuie la création de coopératives de femmes. En Finlande, des programmes spécifiques encouragent l'accession des femmes à la direction des entreprises (pacte Lisalmi). Une situation similaire existe en Espagne, dans les Asturies, où la priorité est donnée aux prestataires de services individuels. Un programme de réinsertion sur le marché du travail après un congé parental ou de maternité est proposé à Vienne (Autriche).
- Enfin, on est également attentif à l'organisation du travail et au temps de travail, comme en témoigne le pacte de Brême en Allemagne dont l'un des volets se consacre à mieux organiser le temps de travail. Une préoccupation dont plusieurs pactes français se font l'écho, à Ussel par exemple où une expérience originale sera tentée: des travailleurs saisonniers et à temps partiel vont être embauchés par plusieurs entreprises dans le cadre d'un contrat à temps plein sur toute l'année, grâce à la collaboration d'un groupe d'employeurs locaux. De même, au Tyrol et à Albertville, on s'efforce de réduire les fluctuations saisonnières de l'emploi lié aux sports d'hiver. Le pacte Pays de Valois mise sur le développement du télétravail.

Pour informations, consulter le site suivant:
http://europa.eu.int/comm/pacts

Rationalisation des aides régionales et des politiques structurelles

La Commission a décidé de mettre en place un système plus transparent pour les aides régionales à l'industrie fournies par les 15 Etats membres. Pour la période allant du 1er janvier 2000 jusqu'à l'an 2006, de nouvelles lignes directrices devront veiller à ce que: l'aide régionale soit concentrée sur les régions les plus pauvres; le volume global d'aide régionale soit réduit; l'effet réel des aides soit pris en compte au moment de leur examen; une cohérence existe entre les cartes des aides régionales et celles des Fonds structurels. En ce qui concerne la population couverte, les lignes directrices indiquent que le volume total de l'aide allouée devra passer de 46,7% à 42,7% au cours de la période 2000-2006. De plus, afin de réduire les effets dommageables des délocalisations parfois encouragées par les aides régionales, les lignes directrices stipulent que les investissements et les emplois bénéficiant d'une aide devront être maintenus dans la région concernée pendant 5 ans minimum. Un deuxième document de la Commission établit un Code d'Aide Multisectoriel, qui devrait être appliqué aux investissements intensifs en capital pour une période d'essai de trois ans à compter de septembre 1998. Enfin, un troisième document adopté sous forme d'une communication aux Etats membres met l'accent sur une stratégie coordonnée afin de donner une plus grande cohérence aux aides nationales et à celles des Fonds structurels. Cette cohérence signifie qu'en principe une région bénéficiant du soutien des Fonds structurels après 1999 devrait aussi être éligible aux aides nationales en faveur du développement régional. La stratégie laisse cependant aux Etats membres un espace limité leur permettant d'aider des régions ne bénéficiant pas des Fonds structurels.

92 projets RAPHAEL sélectionnés

Parmi 841 propositions, 92 projets de sauvegarde et mise en valeur du patrimoine culturel bénéficieront d'une aide financière de l'UE en 1997, pour un montant total de 9.416.121 ECU. Voici le détail pour les cinq actions du programme:

1) **Evénements et initiatives de dissémination de dimension européenne pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel européen:** 43 projets sélectionnés sur 511 demandes présentées, pour un montant de 1.763.621 ECU;
2) **Développement de réseaux thématiques de coopération entre musées européens:** 13 projets sélectionnés sur 103 pour 2.550.000 ECU;
3) **Formation complémentaire et mobilité accrue des professionnels dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel européen:** 14 projets sélectionnés sur 92 demandes pour 700.000 ECU;
4) **Etude, sauvegarde et mise en valeur des façades décorées en Europe:** 10 projets sélectionnés sur 65 pour 1.742.500 ECU;
5) **Etude, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine préindustriel européen:** 12 projets sélectionnés sur 70 pour 2.660.000 ECU. Contact: Commission européenne, Direction générale X/C-4, 102 rue de la Loi 3/17, Fax: +32 2 296 69 74.

Promotion des ONG environnementales

La Commission a adopté en décembre un programme d'action communautaire pour la promotion des organisations non gouvernementales ayant pour but principal la défense de l'environnement. Le programme vise à encourager et soutenir les activités qui contribuent sensiblement à la mise en œuvre et au développement de la politique et de la législation communautaire de l'environnement: information sur l'environnement (40% du programme), analyse des activités environnementales (40%), coopération entre acteurs concernés par l'environnement et les ONG actives au niveau européen (20%). Le programme est doté de 10,6 millions d'ECU pour la période allant du 1.01.1998 au 31.12.2001. Les appels à propositions seront publiés chaque année au JOCE avant le 31 janvier. Journal Officiel L 354 du 30.12.1997, p. 25.

La 5e proposition de programme de R&D révisée

La Commission a approuvé une proposition révisée pour le 5ème Programme Cadre de recherche et développement qui tient compte de la position du Parlement européen à la suite de sa première lecture les 17 et 18 décembre 1997. La nouvelle structure comprend quatre thèmes, un de plus que dans la proposition initiale. Le programme sur la découverte de ressources naturelles et de l'écosystème a été divisé en deux afin de produire un programme sur l'amélioration de la qualité de vie et la gestion des ressources naturelles et un programme sur la protection de l'écosystème. Les deux autres programmes sont: la création d'une société d'information conviviale et la promotion d'une croissance compétitive et stable. De nouvelles actions ont aussi été introduites dans les programmes: le vieillissement de la population (dans le premier programme), le changement environnemental global et le climat (dans le quatrième programme). Les facteurs santé, alimentation et environnement figurent maintenant en tant qu'actions dans le programme. Dans le programme trois, l'utilisation et l'approvisionnement en énergie ont été divisés en deux et l'importance de protéger et développer le patrimoine culturel européen est maintenant mentionnée dans l'action renommée "la ville de demain et le patrimoine culturel". Le budget proposé est maintenu à 16 300 millions d'ECU. Une proposition commune pourrait être atteinte ces prochains mois au Conseil Recherche. Au JO C3 du 7.01.1998, la Commission a publié des propositions de nouvelles règles de participation et diffusion des résultats de la recherche dans le 5e programme-cadre.

“EU Cohesion and the environment: a vision for 2000 and beyond”

Intitulé “Cohésion européenne et environnement: une vision pour l’an 2000 et après”, ce document basé sur l’expérience de la “Birdlife International” fournit une contribution essentielle au débat actuel sur la révision des fonds structurels. Pour les régions rurales d’Europe qui disposent de ressources environnementales précieuses et d’économies fragiles, une intégration étroite entre les Fonds structurels et leur composante de développement rural d’une part, et les nouvelles mesures de la PAC d’autre part, sera essentielle. Cependant, selon Bridlife, les propositions de l’Agenda 2000 ne montrent pas clairement la façon dont cela sera mis en œuvre. Le document conclut par des recommandations de nouveaux règlements. Le rapport et le résumé sont disponibles uniquement en anglais. Publié en décembre 1997. Prix: £ 5 (TVA comprise). Birdlife International a également publié un document intitulé “Vers de nouvelles initiatives communautaires pour le développement rural: tirer le meilleur parti de l’environnement?”

Contact:
Jacqui Cuff,
UE Rural Development Officer, RSPB,
The Lodge, Sandy, GB-Bedfordshire.
T.: +44 1767 680 551
ou +44 1767 683 355 - ext. 2334 (direct), F.: + 44 1767 691 178,
e-mail: jacqui.cuff@rspb.org.uk.

Contact:
Nelly Paleologou, Birdlife International EC Office, 22, rue de Toulouse,
B-1040 Bruxelles,
tél: + 32 2 2280 0830.
fax: + 32 2 2230 3802

Aides européennes: mode d’emploi

Ce dossier réalisé par l’Agence Régionale de Développement de la Région Nord-Pas-de-Calais fournit un véritable outil pour accéder aux aides européennes: rappel de la nature et des fonctions des institutions communautaires, répartition du budget communautaire, présentation des différents programmes, de leur caractéristiques et des types de procédures, rédaction, sélection et réalisation du projet. Le cahier s’accompagne d’un tableau récapitulatif des principaux programmes communautaires accessibles aux acteurs socio-économiques du Nord-Pas-de-Calais. Note d’information économique, Cahier spécial n° 7, décembre 1997, 38 p.

Contact: Hélène Constant-Varlet, responsable des affaires européennes, Agence régionale de développement Nord-Pas-de-Calais,
185 boulevard de la Liberté, BP 2027,
F-59013 Lille Cedex,
tél: +33 3 20 14 44 24
fax: +33 3 20 57 07 55.

Site Web CEDEFOP

Depuis 1976 le Centre Européen pour le Développement de la Formation Permanente (CEDEFOP) est impliqué dans la promotion et le développement de la formation professionnelle des jeunes, et la formation continue des adultes, principalement par la coordination d’activités d’analyse et de recherche au niveau européen. Sur le site web du CEDEFOP, il est possible de commander les publications gratuites et payantes du centre, et de s’informer sur les projets menés par l’organisation. Contact: CEDEFOP, P.O.B. 27 - Finikas, GR-55102 Thesaloniki.
tél: 30-31+490 111.
fax: 30-31+490 102.
Surf on: http://www.cedefop.gr

Eurobaromètre

Les sondages d’opinion Eurobaromètre, menés par la DG X Information, Communication, Culture et Audiovisuel de la Commission, fournissent des informations à partir de six types de sondages:

1) l’Eurobaromètre traditionnel publié deux fois par an;
2) Le sondage européen continu de suivi;
3) le flash téléphonique Eurobaromètre;
4) Eurobaromètre Décideurs;
5) Etudes qualitatives;
6) Eurobaromètre sur les pays d’Europe centrale et orientale (sondage annuel de l’opinion publique dans 16 PECO).

Contact:
DGX unité “Sondages d’opinion public et de Recherche”,
120 - 4/8, rue de la Loi 200,
B-1049 Bruxelles,
T.: + 32 2 299 91 72/295 19 33,
F.: + 32 2 299 45 77, surf on:
http://europa.eu.int/en/comm/dg10/infcom /epo/polls.html.

La lettre d’information des projets pilotes article 10 est un bulletin d’information trimestriel pour tous les porteurs de projets financés par l’article 10 du FEDER, sous la responsabilité de la Direction Générale des Politiques Régionales (DG XVI), Unité A2. Cette lettre d’information est publiée en français et en anglais et est envoyée aux porteurs de projet par courrier. Elle est réalisée par l’AEIDL pour le compte d’Europe Innovation 2000, B.A.T. des actions innovantes de l’article 10. Editeur responsable: J. Bardouin, rue des Ménapiens 9-11 à 1040 Bruxelles.

**Toutes les contributions peuvent être envoyées à: AEIDL, Sinéad Mullins, chaussée St. Pierre 260 à 1040 Bruxelles.
Tél: + 32 2 736 49 60, fax +32 2 736 04 34, E-mail: network@aeidl.be; Web: http://www.aeidl.be/art10**